



2024

FORFAIT DP5 JOURS

En application de l'acte n° 1-18 du conseil d'administration réuni en sa séance ordinaire du 7 novembre 2023 et de la délibération du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 7 juillet 2023

Forfait annuel

644,40€

Janvier à mars :

193,32 €

Avril à juillet :

200,48 €

Septembre à

décembre :

250,60 €

Montant mensuel des prélèvements
automatiques

janvier : 65 €

février : 65 €

mars : 63,32 €

avril : 70 €

mai : 70 €

juin : 60,48 €

octobre : 85 €

novembre : 85 €

décembre : 80,60 €